

Annexe – Note de présentation du projet agricole

L'exploitation agricole « Les Paddocks », située sur la commune de Vollore-Montagne, est une structure agricole et équestre en activité, reposant notamment sur l'élevage et l'utilisation d'équidés ainsi que sur la valorisation de surfaces en prairie.

Dans ce contexte, la maîtrise et la cohérence foncière constituent un enjeu essentiel pour le fonctionnement de l'exploitation, notamment pour assurer le pâturage des animaux dans de bonnes conditions et limiter les déplacements.

Située en zone de montagne, l'exploitation est soumise à des contraintes naturelles — pentes, conditions climatiques, productivité limitée des prairies — rendant nécessaire la mobilisation de surfaces complémentaires pour sécuriser l'autonomie fourragère et le fonctionnement global de la structure.

Les parcelles ZM0008, AK0076 et AK0077, récemment acquises, s'inscrivent dans la continuité directe des surfaces actuellement exploitées. Leur intégration permettrait d'améliorer la gestion globale de l'exploitation, en augmentant les surfaces disponibles pour le pâturage.

Le projet consiste à remettre ces parcelles en prairie, après défrichement, afin de les intégrer à un système de pâturage adapté aux capacités du milieu et aux besoins de l'exploitation.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de développement raisonné de l'exploitation, sans artificialisation ni modification du relief, et contribue au maintien d'une activité agricole sur le territoire.

Par ailleurs, le projet participe à la reconquête de milieux ouverts, aujourd'hui en diminution, en substitution à des surfaces boisées ou en voie de fermeture.

Afin de limiter les impacts du projet, une attention particulière sera portée au maintien d'éléments structurants du paysage et des continuités écologiques. Une bande de recul avec maintien d'arbres et/ou d'éléments boisés sera conservée en limite sud de la parcelle AK0076, en bordure du fossé affluent du ruisseau de Bournier. Des plantations d'alignements sont également envisagées en limite nord des parcelles AK0076 et AK0077.

Le projet vise ainsi à sécuriser et pérenniser le fonctionnement de l'exploitation agricole dans un contexte local contraint, tout en s'inscrivant dans une gestion durable des espaces, conciliant reconquête agricole, maintien de milieux ouverts et préservation d'éléments favorables à la biodiversité.